



VENTS DU SUD

Société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale

NEWSLETTER n°25 – Avril 2017

RAPPEL : Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 3 mai 2017 !

Comme prévu par nos statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire de Vents du Sud a lieu chaque premier mercredi de mai. Cette année, ce sera donc le 3 mai 2017 et cela se déroulera à l'école INDA dans le centre d'Arlon. Vous avez reçu la convocation à cette AG par email le 16 avril dernier. Est-il encore besoin de rappeler que l'AG est un moment clé dans la vie d'une coopérative ? C'est véritablement à ce moment que les coopératrices et coopérateurs sont à la manœuvre de leur société, orientent la gestion de la coopérative et garantissent une gouvernance participative et innovante. Et en plus, c'est toujours convivial et sympathique !

Lien pour accéder au texte complet de la convocation :

<https://www.ventsdusud.be/images/Doc-PDF/AG/20170503-AGO-VDS-Convocation.pdf>

Lien pour accéder au texte de la procuration :

<https://www.ventsdusud.be/images/Doc-PDF/AG/20170503-AGO-VDS-Procuration.pdf>

Au menu de l'AGO : êtes-vous fiesta, philanthrope ou écureuil ?

Afin de faciliter le déroulement de l'Assemblée Générale, voici le programme. Vous pourrez ainsi déjà réfléchir aux décisions que nous devons prendre et préparer vos éventuelles questions ou votre implication.

Thèmes statutaires et donc obligatoires :

- bilan social pour l'année 2016
- bilan financier de l'année 2016
- candidatures pour les 3 postes d'administrateurs encore vacants : présentation des candidat(e)s et vote. La parité homme/femme que nous souhaitons dans le CA n'est pas encore atteinte. Les candidatures sont encore ouvertes...
- proposition et vote sur une distribution de dividende
- budget 2017 : proposition de constitution de trois groupes de travail

Ce dernier point sera sans doute le plus intéressant. En effet, pour favoriser à la fois **l'implication des coopérateurs** dans la coopérative et le développement de la **finalité sociale**, nous allons proposer la de constituer lors de cette AGO les trois groupes suivants :

1. GROUPE FIESTA

Composition : minimum 3 coopérateurs volontaires de VdS + 2 invités (1 coopérateur de Lucéole et 1 de Ferréole)

But : imaginer et organiser une animation pour les coopérateurs des trois coopératives associées dans Vents d'Autelbas (Lucéole, Ferréole, Vents du sud) à la fin de l'été 2017.

Appui du CA : budget de 1000 euros pour les frais d'organisation, newsletter, Facebook et site internet pour annoncer l'événement.

Option : combiner l'événement avec une invitation de la presse pour évoquer le partage des parts entre les trois coopératives et le réseau qui se met ainsi en place.

Conditions : le groupe est constitué s'il y a au moins 3 volontaires.

2. GROUPE PHILANTHROPE

Composition : groupe constitué de coopérateurs volontaires en nombre indéterminé et de 50% au moins de coopérateurs tirés au sort avec un minimum de 4 tirés au sort.

But : lancer un appel à projet en vue de distribuer un subside pour une action sociale ou favorisant les économies d'énergie ou l'utilisation d'énergie renouvelable. Les limites et caractéristiques des projets seront définies par le groupe lui-même qui sera aussi chargé d'analyser les propositions et de désigner le lauréat du subside. Le bénéficiaire du subside ne peut pas être une personne physique et doit être sans but lucratif (asbl, école, groupe de jeunes, ...). Le groupe est totalement autonome dans son choix du lauréat.

Appui du CA : subside mis à disposition de **4.000€** à distribuer au(x) lauréat(s), remboursement de frais éventuels des membres du groupe avec un maximum de 400€

Conditions : le groupe est constitué s'il y a au moins 2 volontaires (auxquels s'ajouteront au moins 4 tirés au sort)

3. GROUPE ÉCUREUIL

Composition : groupe constitué de personnes volontaires en nombre indéterminé et de 50% au moins de coopérateurs tirés au sort avec un minimum de 4 tirés au sort.

But : lancer un appel à projet en vue d'octroyer un prêt pour le développement d'un projet qui intègre un aspect économie d'énergie/énergie renouvelable, de réceptionner les projets, de les évaluer et de présenter le projet lauréat devant l'AG pour approbation. Le projet devra se situer sur la commune d'Arlon de façon à répondre à l'engagement moral de Vents du Sud de favoriser des actions dans la commune en échange d'une non-imposition sur l'éolienne. In fine, approbation du projet par l'AG en 2018.

Appui du CA : capital de **40.000€** mis à disposition pour le(s) projet(s) lauréat(s), à des conditions à proposer par le groupe.

Conditions : le groupe est constitué s'il y a au moins 2 volontaires (auxquels s'ajouteront au moins 4 tirés au sort)

En espérant que le nombre de volontaires soient suffisant pour rendre notre coopérative Vents du Sud encore plus active et engagée !

Compte-rendu et résultats de l'AGEx du 8 mars

Si vous avez encore du temps pour lire, vous pouvez vous plonger dans le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2016 (<https://www.ventsdu sud.be/images/Doc-PDF/AG/20160504-AGO-VDS-CR.pdf>) et dans le compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 2017 (<https://www.ventsdu sud.be/images/Doc-PDF/AG/20170308-AGE-VDS-CR.pdf>). Vous arriverez ainsi totalement aguerris sur la vie de la coopérative.

En outre, suite à notre AGEx du 8 mars dernier, sachez que l'entrée dans le capital de VdA a été approuvé par les Assemblées Générales de Lucéole et de Ferréole. Bienvenue à eux !

COCITER

On n'a pas fini de parler de Cociter ! Voici un lien vers un article : <https://www.econosoc.be/dossiers/cociter-lenergie-cooperative> sur notre filiale de distribution d'électricité. Le circuit-court fonctionne !

Et si vous n'avez pas encore assez d'informations : allez faire un tour sur www.cociter.be. Au bas de la page d'accueil, vous trouverez des articles et médias qui parlent déjà de Cociter.

Dernière info à ce sujet : il faut savoir que dans sa phase de démarrage, Cociter vise surtout un public déjà sensibilisé aux questions environnementales.

Pour agir davantage

La Coalition Climat révèle les montants investis par les banques belges dans les énergies fossiles sont de plus de 40 milliards d'euros ! Or cette énergie polluante impacte le climat, sans parler de notre santé. Pour respecter l'accord de Paris et limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C, 85% des réserves de charbon, de pétrole et de gaz connues à ce jour doivent rester enfouies dans le sol. Vous pouvez consulter l'étude complète et agir sur [Banqueroute.be](https://banqueroute.be). Un formulaire vous permet d'interpeller votre banque en lui demandant d'investir plutôt dans l'énergie durable.